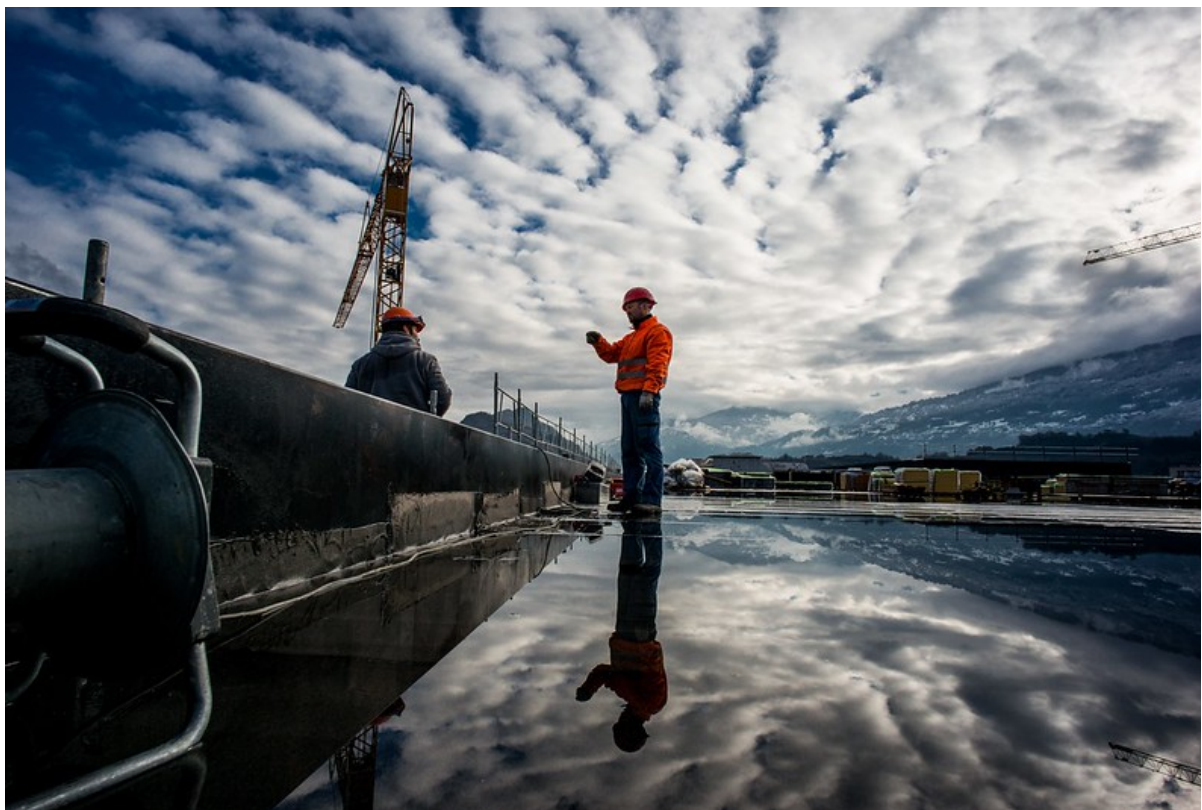


# **construction**valais

membre de constructionsuisse



**RAPPORT DE GESTION 2019**



## RAPPORT DU PRESIDENT



**2020**

### Une branche unie au service des membres

L'année dernière à cette même place, nous rappelions le principe cardinal ayant porté les associations professionnelles de la branche de la construction à s'unir au sein de constructionvalais, à savoir la conviction claire que l'union fait la force. Nous avons conclu en appelant à l'énergique application de ce principe et à l'indispensable rassemblement de volontés et de compétences, toujours dans le même but et avec le même objectif : contribuer à ce que la branche de la construction fasse entendre sa voix, unie et forte, tant auprès des autorités décisionnelles qu'au sein du concert des revendications d'autres secteurs économiques.

2019 a été marquée par un indiscutable élan. Le renforcement voulu par le comité et adopté par les membres en 2018 a permis d'étoffer les activités de lobbying déployées par constructionvalais, tant au niveau cantonal que fédéral. Les bases de partenariats durables, notamment avec les communes, représentées par la Fédération des communes valaisannes et l'Union des Villes valaisannes, les acteurs étatiques chargés de concevoir et mettre en œuvre une politique de promotion énergétique digne de ce nom ou encore notre députation fédérale, ont été consolidées et inscrites dans une permanence de bon augure. De même, une coordination toujours accrue avec de nombreuses associations de branche romandes, toutes réunies au sein de constructionromande, a pu déjouer les pièges, nombreux et délétères ! de la dispersion et, finalement, de montrer un front uni, également face à des associations faïtières nationales pas toujours attentives aux attentes particulières romandes.

Quant à l'unité du comité de constructionvalais, elle s'est consolidée en intégrant de façon institutionnelle le Président de la SIA-Valais, aux côtés des représentants de l'AVMC, du gros et du second-œuvre.

Statutairement, le changement de présidence de l'AVMC, avec le remplacement de Joseph Cordonier par Pierre-Alain Gabbud, a permis à ce dernier de siéger au comité depuis le mois de mai 2019. Cette nomination a conduit le comité à proposer l'élection d'un nouveau Vice-Président en la personne de Vincent Bonvin, Président du Bureau des métiers. Ces modifications sont présentées à l'Assemblée des délégués pour approbation par le biais de ce rapport de gestion.

En effet, cette année, l'Assemblée des Délégués a dû être annulée, ainsi que nombre d'autres manifestations chères à nos membres, comme le Dîner des comités - traditionnellement organisé une semaine avant l'Assemblée des Délégués - ou encore le séminaire 2020 de constructionvalais.

Car oui, si 2019 s'est terminée sur une note résolument positive, avec une structure organisationnelle de constructionvalais opérationnelle, quelques succès réjouissants, de nombreux projets en développement, des énergies conjointes parfaitement à l'œuvre et un comité plus uni et motivé que jamais, le début 2020 a été marqué par cette crise devenue mondiale et qui a touché de plein fouet notre économie cantonale et nationale. Je veux bien entendu parler de la pandémie de COVID-19 et sa cohorte de restrictions et décisions prises par les autorités sanitaires.

La situation a été tendue, extrême même, sur le front des entreprises actives dans le domaine de la construction. En Valais, nous avons, vous avez, tenu bon. L'activité n'a pas cessé et les efforts entrepris, également à la demande des autorités, ont porté leurs fruits. La branche a su se concentrer, évoluer, faire preuve de créativité et surtout de solidarité. De son côté, le comité de constructionvalais s'est organisé en mode « crise » et a tenu, en moins de deux mois, pas moins de six séances extraordinaires. Interlocuteur privilégié des autorités et des membres, nous avons pu dégager des positions communes, les communiquer et définir, grâce à votre participation à tous, les problématiques spécifiques du terrain, pour les faire remonter aux cercles décisionnels politiques et tenter d'influer l'une ou l'autre disposition.

Je pense ainsi aux actions visant à assouplir les politiques douanières en faveur des frontaliers ou des détenteurs de permis L ou B, ou à garantir l'accès aux dispositions prévues par l'assurance perte de gain ou l'assurance chômage aux personnes et entreprises concernées, ou encore à maintenir un dialogue avec les partenaires sociaux quand cela a été possible. Enfin, nous avons pris la mesure des soucis de chacun, allant des solutions en vue de soulager les entreprises ayant dû prendre des dispositions d'organisation en fonction des obligations parentales de leurs employés par exemple, jusqu'au contact direct avec des maîtres d'œuvre publics qui, pour de mauvaises raisons, auraient décidé de retarder des travaux ou de suspendre des soumissions en vue de nouveaux projets.

Nous sommes conscients que la bataille n'en est qu'à ses débuts et que la métaphore du *marathon* utilisée par le Conseiller fédéral Alain Berset, ne fait que commencer à prendre tout son sens.

Soyez cependant assurés que le comité de constructionvalais qui, début 2020, souhaitait développer encore et inscrire son action de lobbying en direction des membres, entend continuer de s'engager, de façon unie et solidaire, en faveur de la branche et de chacun de ses membres.

# RAPPORT D'ACTIVITE

## Le lobby économique

*Avec constructionromande, du Valais à Berne – une ligne coordonnée et commune*

Deux axes d'action ont rythmé l'année 2019 sur le plan du lobbying économique : la coordination de revendications unifiées au niveau romand et la volonté d'influer sur les structures économiques cantonales et d'y imprimer la marque d'une branche de la construction forte.

Au niveau romand, les efforts de structuration et d'amélioration entamés par **constructionromande** continuent d'affermir la position d'une organisation appelée à devenir incontournable. Il est permis aujourd'hui d'estimer que le Bureau de l'association – composé de MM. André Buache, Président, Alain Métrailler, Vice-Président et Georges Zünd, membre, et l'un des deux membres romands du comité de constructionsuisse – ainsi que son secrétariat, assuré avec maîtrise et un véritable engagement par M. Nicolas Rufener secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et son collaborateur Marc Rädler, ont mis en place une véritable organisation de lobbying efficace, professionnelle et correspondant aux attentes, parfois fort diversifiées, de la multitude d'associations et de membres unis sous une même bannière. L'action de constructionromande s'inscrit clairement dans une ligne de lobbying fédéral et supra-régional. Dans un esprit de coordination et de coopération, l'organisation s'appuie et soutient ses membres, mais ne se substitue en aucun cas aux contacts directs de chaque organisation avec ses parlementaires régionaux ou cantonaux. L'objectif étant d'étayer et fonder un message commun, dans le but de créer une véritable force romande au Parlement fédéral.

Dans cette optique et forts des 10 axes d'action stratégiques, actualisés chaque année et suivis au plus près de leur évolution politique, le Bureau et le secrétariat de constructionromande ont intensifié leur lutte contre **l'activisme délétère de la Comco** en la concrétisant par le dépôt de trois motions dont le projet a reçu le soutien du comité directeur de constructionsuisse, qui en a recommandé formellement l'acceptation. Déposées en décembre 2018 par MM. Philippe Bauer, Philippe Nantermod et Olivier Français, ces trois actions parlementaires sont en cours de traitement par les Chambres fédérales.

Parmi ces dernières, le texte porté par le Conseiller aux Etats, Olivier Français, intitulé « *La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illégalité d'un accord* » a déjà été traité par le Conseil fédéral qui en recommande le rejet.

Répondant aux arguments du Conseil fédéral et de l'administration, constructionromande n'a pas hésité à intensifier son lobbying auprès des membres romands du Conseil des Etats en développant et diffusant largement son propre contre-argumentaire. En effet, le raisonnement déployé par l'exécutif fédéral était tout sauf convainquant.

Le but de la motion de M. Français était d'améliorer la sécurité juridique, au profit des entreprises, et en particulier de sauvegarder la notion même de *consortium* ainsi que la possibilité d'échanges et de discussions entre entreprises. Les risques d'attaque de la Comco envers les consortiums sont bien réels ; aussi, il est apparu essentiel de sensibiliser de façon très importante et bien documentée les Parlementaires appelés à se prononcer sur cet objet tout prochainement – en principe lors de la session de juin 2020.

En effet, lors des débats entourant le projet avorté de révision de la LCart entre 2012 et 2014, il est apparu qu'une volonté d'interdire purement et simplement les consortiums semblait se dégager. La logique alors à l'œuvre se retrouve dans l'argumentaire actuel du Conseil fédéral, à savoir que la nature qualitative d'un accord suffit à en poser l'illicéité, indépendamment de ses impacts réels sur le marché ou la concurrence (aspects quantitatifs). Dès lors, toute forme d'accord sur les prix, ou plus généralement qui limite la concurrence entre entreprises possiblement concurrentes, est illicite. Le consortium étant une forme d'accord entre entreprises possiblement concurrentes et comportant par définition une composante « prix », le risque est que la COMCO s'attaque à l'avenir à ces entités en les déclarant automatiquement illicites.

Il en va de même des échanges et discussions entre entreprises. Pour les PME en particulier, il est souvent nécessaire de s'entretenir sur leurs pratiques respectives afin d'accroître leur compréhension du marché. La pratique issue de la jurisprudence – ATF Gaba/Elmex – crée de l'incertitude pour ces entreprises car toute discussion portant même indirectement sur les prix est potentiellement illicite. La collaboration habituelle s'en trouverait donc entravée.

constructionromande va évidemment s'engager de la même manière lorsqu'il s'agira de débattre des deux autres motions sous revue.

La branche a en revanche pu constater une petite victoire sur le front de sa lutte contre les **faillites frauduleuses**.

Cette thématique fait également partie des axes d'actions de constructionromande, tant les faillites frauduleuses sont un fléau qui touche directement les entreprises de la construction, nuit à l'économie et fait porter un fardeau indu sur la collectivité.

Une motion, déposée par le conseiller national Olivier Feller intitulée « *Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage* », entendait donner les moyens aux entreprises et parties tierces, victimes de telles pratiques, de mieux se défendre. Sa mise en œuvre enverrait en outre un signal clair aux entreprises peu scrupuleuses, contribuant à décourager de tels agissements. Les entreprises vertueuses, leurs travailleurs et l'économie en général ne pourront qu'en profiter.

Le Conseil national, par une large majorité, a accepté cette motion lors de sa session d'automne 2019.

Enfin, les Conseillers nationaux Feller, Gschwind et Chiesa, auteurs de trois initiatives parlementaires visant à une amélioration et une **modernisation du partenariat social**, ont vu le Conseil national accepter en décembre 2019 par 112 voix contre 72 et contre l'avis de la commission, de donner suite à ces interventions.

Ainsi, le champ d'application des conventions collectives de travail (CCT) devrait pouvoir être étendu lorsque les patrons liés par la convention représentent 35% des employeurs et qu'ils occupent au moins 65% de tous les travailleurs concernés. Considérant que les conditions n'ont jamais été modifiées lors des soixante dernières années, les députés ont estimé que les dispositions en vigueur étaient désuètes et devraient être adaptées en fonction de l'évolution du monde du travail. La Chambre basse a ainsi été convaincue qu'adapter les quorums renforçait le partenariat social...

La question est désormais entre les mains de la commission Economie et Redevances du Conseil des Etats, qui devrait la traiter prochainement.

Evidemment, la lutte contre la **concurrence déloyale des entreprises para-étatiques**, pesant de plus en plus sur le tissu économique romand, est également une préoccupation constante de constructionromande qui tente de constituer un véritable pool de Parlementaires fédéraux sensibilisés à la question. De nombreuses tentatives, tant parlementaires que relevant du lobbying pur, ont déjà été mises sur pied, balayées chaque fois par l'administration et le Conseil fédéral qui nient outrageusement le problème. Le combat est loin d'être terminé et constructionromande entend bien user de toutes ses compétences pour alimenter le débat et contraindre l'autorité à se saisir de cette problématique.

Toujours dans ce même esprit de coopération, constructionromande fait depuis l'été 2019 parvenir à toutes ses organisations membres deux documents synthétiques : le premier, transmis avant les sessions parlementaires, résumant les enjeux, et permettant d'appuyer éventuellement une action précise envers l'un ou l'autre député ; le second, en fin de session, synthétisant les débats ainsi que les résultats des objets traités et définis comme d'intérêt pour la branche. Ceci consent évidemment un monitoring plus fin des discussions parlementaires et un suivi plus efficace des éventuelles actions à entreprendre.

Enfin, la traditionnelle **rencontre avec les Parlementaires romands**,

organisée exceptionnellement par constructionromande le 18 décembre 2019 lors de la session d'hiver, de façon à rencontrer les nouveaux élus, a réuni pas moins de 20 Conseillers nationaux et Conseillers aux Etats qui, tous, ont été particulièrement attentifs aux arguments précis développés lors de la conférence - articulée cette année, outre une présentation de constructionromande et constructionsuisse, sur deux points, à savoir « Les défis actuels de la politique de la concurrence » ainsi que « Les faillites frauduleuses : une législation-clé pour la modernisation du droit » – et ont tenu à s'impliquer fortement et personnellement dans les divers dossiers discutés.



A noter encore qu'un changement est intervenu à la direction de **constructionsuisse**.

En effet, Benjamin Wittwer, tenant du poste depuis 2014, a annoncé fin décembre sa démission, en vue de se consacrer à de nouveaux défis professionnels. Pour le remplacer, le comité a élu **Cristina Schaffner**, laquelle est entrée en fonction début avril 2020.



Âgée de 37 ans, la nouvelle directrice était cheffe du développement stratégique de planitswiss à Singapour depuis 2018. Auparavant, elle a travaillé pendant dix ans comme

consultant senior et membre de la direction de furrerhugi. Elle est titulaire d'un Master of Arts in International Affairs and Governance de l'Université de Saint-Gall.

constructionvalais et constructionromande espèrent poursuivre avec Cristina Schaffner l'excellente collaboration débutée avec Benjamin Wittwer, à qui vont tous leurs remerciements pour l'engagement démontré et la volonté de coopération affichée.

### *Réorganisation des structures économiques valaisannes : un rôle moteur de constructionvalais*

Dès les premières années du XXI<sup>ème</sup> siècle, aussi bien les instances dirigeantes que les membres de trois grandes organisations économiques valaisannes – la CCI-Valais, l'UVAM et constructionvalais – ont pris conscience du risque représenté, pour l'économie valaisanne et pour toutes les entreprises qui la composent, par le maintien d'une structuration de défense d'intérêts héritée des luttes du siècle passé. Le constat d'une forme d'immobilisme structurel, de plus en plus intenable face aux changements politiques, sociétaux et technologiques, était rapidement partagé et des réflexions ont commencé à émerger, notamment au niveau managérial.

Il s'agissait en premier lieu d'améliorer la coordination entre les différentes organisations économiques actives, puis d'examiner les synergies possibles ainsi que les conditions de leur mise en œuvre. Différents projets ont abouti et des principes de coordination entre la CCI-Valais, l'UVAM et constructionvalais ont été établis, notamment dans la gestion de prises de position et de campagnes politiques importantes pour l'économie cantonale. Néanmoins, cette coordination, aussi prometteuse fût-elle, n'a pas vraiment pu dépasser la déclaration d'intention – certes concrétisée en des actions communes – et n'a pas résolu le problème principal, à savoir la dispersion de moyens et d'énergies, ainsi que la disparité des forces en présence et le manque de moyens efficaces pour permettre à l'économie valaisanne de se doter d'un appareil de lobby et de communication adéquat et professionnel.

Ainsi, fin 2016, mandat était donné à Mme Chantal Balet de se pencher sur une analyse de la situation et d'évaluer des solutions possibles ou de proposer un certain nombre d'ajustements qu'elle aurait jugés nécessaires.

Rendu à l'été 2018, ce rapport présentait, outre un état des lieux général, d'intéressantes comparaisons avec des situations en vigueur dans d'autres cantons romands. Des constats étaient détaillés et des propositions de solutions esquissées.

Fondamentalement, Mme Chantal Balet préconisait une modernisation de la gestion managériale d'organisations destinées à promouvoir les intérêts de l'économie valaisanne d'une part, et, d'autre part, à la professionnalisation de tout un pan d'activité peu développé actuellement ou en tout cas pas de façon totalement systémique et/ou concertée : la communication et le lobbying actif.

Le rapport et ses conclusions ont été portés à la connaissance des Présidents et directeur/secrétaires généraux de la CCI-Valais, de l'UVAM et de constructionvalais. Réunis le 13 novembre 2018, ces derniers décidèrent de faire présenter le rapport par son auteur à l'entier des comités des trois organisations, présentation qui eut lieu le 2 février 2019.

Lors de cette séance, les comités des trois organisations ont pris connaissance du rapport de Mme Balet et de ses recommandations, mandaté un groupe de travail composé de trois personnes par association, tous membres des comités de dites associations et accepté la stratégie proposée par les Présidents, établie en trois points :

- Formaliser une proposition de restructuration concrète des organisations économiques valaisannes pour le mois de juin 2019 ;
- Soumettre cette proposition sous forme de rapport intermédiaire aux membres des comités des trois associations pendant l'été 2019 ;
- Formaliser les décisions éventuellement prises au courant de l'automne 2019 pour aboutir à une possible mise en œuvre des premières mesures à prendre pour début 2020.

La composition du groupe de travail appelé à relever ce mandat a été décidée comme suit :

- Président : Alain Métrailler – constructionvalais
- Philippe Nantermod – UVAM
- Jean-Albert Ferrez – CCI-Valais
- Vincent Bonvin – constructionvalais
- André Roduit – UVAM
- Pierre-Yves Fellay – CCI-Valais
- Joseph Cordonier – constructionvalais
- Manfred Stucky – UVAM
- Arthur Clivaz – CCI-Valais
- Secrétariat : Chiara Meichtry-Gonet, constructionvalais

Le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises, les 26 février, 1er avril, 6 mai, 26 juin et 23 août 2019.

Il a d'abord procédé à une analyse aussi complète que possible de la situation en vigueur.

Une évaluation des forces économiques en présence a également été demandée et différentes sources ont été croisées pour obtenir une répartition au moins proportionnellement indicative de l'importance de chacune des branches principales composant l'économie valaisanne. Des notions de part au PIB cantonal et de nombre de personnes occupées dans la branche ou le secteur ont ainsi été utilisées.

Le groupe de travail ne s'est interdit aucune piste de réflexion. Il s'agissait pour ses membres de formaliser de façon structurée les contours d'une organisation qui puisse répondre aux objectifs définis, à savoir devenir le relais et la voix indiscutable de l'économie valaisanne en général. Cela impliquait bien évidemment des notions de crédibilité et de représentativité vis-à-vis des membres envisagés ainsi que vis-à-vis des autorités politiques et décisionnelles, destinataires principaux du lobbying à construire.

Procédant par étapes, le groupe de travail a examiné les différents scénarios s'offrant en théorie pour répondre aux objectifs définis. Quatre variantes – relativement au positionnement des organisations économiques faïtières valaisannes sous revue - ont été étudiées, à savoir : statu quo, coopération transversale, fusion, fusion par étapes. Or, une réflexion plus poussée a démontré qu'aucune de ces variantes ne serait à même de répondre aux objectifs fixés.

Le groupe de travail s'est finalement prononcé, dans un rapport transmis aux organisations concernées à fin août 2019, pour la conception des conditions de mise en œuvre d'une structure qui, à terme, engloberait l'UVAM et la CCI-Valais :

- La structure doit être unique pour espérer devenir LA voix de l'économie valaisanne.
- Cette organisation serait cantonale – l'intégration du Haut-Valais est primordiale.

Les comités et organes des trois associations concernées ont tous pris connaissance du rapport du groupe de travail et en ont adopté les conclusions. Ils ont mandaté leurs trois Présidents, MM. Philippe Nantermod, Jean-Albert Ferrez et Alain Métrailler, pour organiser les conditions de mise en œuvre de cette nouvelle structure dans le courant de l'année 2020.

## Le lobby endogène

### *Entendre les besoins des membres et créer les conditions du dialogue*

constructionvalais a décidé de poursuivre le développement de son assise et ses actions. Orientée lobbying, l'organisation n'en demeure pas moins une structure au service de ses membres et se doit de jouer un rôle de coordinateur entre leurs différentes associations-membres. Une coordination, un dialogue permanent et des projets communs permettent de renforcer cette nécessaire coopération, dans l'intérêt de la branche tout entière.

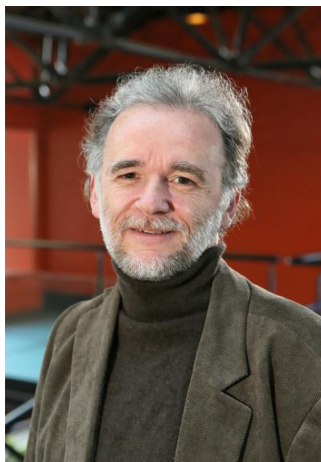
Des réflexions sont en cours au sein du comité pour encore mieux répondre aux attentes et surtout entamer une année 2020 sous le signe de la connaissance mutuelle. Dès lors, il avait été convenu que le Président et la secrétaire générale se tiennent à disposition des organisations membres pour présenter constructionvalais, ses objectifs et ses projets, lors d'assemblées générales ou autres occasions que ces dernières jugeraient idoines.

Ainsi, début février 2020, Alain Métrailler et Chiara Meichtry-Gonet se sont rendus à l'assemblée des Présidents du Bureau des métiers, puis à l'Assemblée générale de la Tec-Bat. Ces interventions devaient se poursuivre en mars et avril auprès de l'AVMC et de la SIA-Valais, mais les assemblées générales de ces deux associations ont dû être renvoyées en raison des mesures sanitaires et de la situation de pandémie vécue en Suisse.

Par ailleurs, le comité de constructionvalais souhaite continuer de renforcer les rendez-vous traditionnels imaginés au service et dans l'intérêt des membres. Dans le but de favoriser le réseautage et les discussions, trois principaux événements sont organisés tout au long de l'année :

- **la Journée de la construction**
- **la Garden party de constructionvalais**
- **le Dîner des comités**

La **journée de la construction**, transformée en **séminaire annuel**, s'est déroulée le 10 avril 2019 au cœur d'Energypolis, l'antenne de l'EPFL à Sion.



Les invités et membres présents ont pu suivre une conférence enthousiasmante du **Prof. François Maréchal** intitulée « *Comment la Suisse est devenue indépendante et neutre* » ou comment les plus récentes avancées de chercheurs installés à Sion permettent à nombre d'entreprises d'entrevoir de nouvelles perspectives.

Marc-André Berclaz, directeur opérationnel d'Energypolis, a également brièvement présenté à cette occasion le site de la rue de l'Industrie, hébergeant près de 12 laboratoires pleinement opérationnels, employant 226 collaborateurs provenant de 43 pays, les activités de recherches qui s'y développent ainsi que les synergies à construire avec la HES-SO Valais Wallis qui, d'ici peu, déménagera étudiants, chercheurs et professeurs dans les nouveaux bâtiments encore en construction juste à côté d'Energypolis.

Par ailleurs, le traditionnel rendez-vous de la rentrée automnale, le **garden party de constructionvalais**, précédée d'un **open de golf**, a vu la participation d'invités de tous milieux, ce qui, dans un cadre agréable et une ambiance détendue, a consenti des discussions nourries, tant au niveau politique qu'économique. La journée, rééditée selon une formule inaugurée en 2018, a débuté par un shot gun donné en fin de matinée, puis a permis à chacun de se retrouver en fin d'après-midi pour un apéritif et un repas très suivis. La possibilité a été offerte aux non habitués des parcours et des joies du golf de suivre un cours d'initiation. En compagnie de professionnels, une trentaine de courageux ont pris, pour la première fois pour la plupart, un club en main.



Enfin, le **Dîner des comités** de constructionvalais est organisé de façon récurrente une semaine avant l'Assemblée des délégués. Le principe adopté par le comité de constructionvalais est d'entretenir une conversation la plus informelle possible autour de quelques thèmes proposés et qui, immanquablement débordent et permettent aux différentes associations de faire valoir leurs points de vue ainsi que leurs préoccupations. Après une édition 2019 consacrée à la présentation des activités de constructionromande et aux développements de la législation sur les marchés publics, la rencontre 2020 devrait clairement être consacrée aux attentes des associations.

## Le lobby politique

### *Entre partenariats durables et rencontres ciblées*

Le comité et la commission lobby de constructionvalais entretiennent la volonté d'ancrer des partenariats durables avec des représentants des autorités économiques ou politiques cantonales.

Ces rencontres, qui s'inscrivent pour la plupart dans un rythme annuel, donnent lieu à des échanges constructifs et, surtout, au développement de projets d'intérêt commun non négligeables. De même, la fréquence des contacts et la constance dans les choix de partenaires permet à constructionvalais de respecter le mandat qui lui est donné, à savoir fédérer la voix de la branche dans son ensemble et être l'interlocuteur privilégié des décideurs. En ce sens, la composition très large de la commission lobby et du comité donne une excellente représentativité au sein de l'association et, surtout, garantit une qualité de dialogue très remarquée et appréciée.

constructionvalais entretient d'ailleurs un dialogue permanent avec le Gouvernement cantonal, notamment en ce qui concerne des dossiers particuliers tels que, par exemple, la stratégie énergétique valaisanne, comme on le verra plus loin. Plus formellement, la commission lobby et le comité invitent, selon un tournus bien établi, un Chef de Département par année. Les formules de ces rendez-vous tendent au convivial et à l'informel. Ces habitudes instaurées depuis quelques années accroissent la transparence et la possibilité d'aborder en toute franchise nombre de problématiques.

En 2019, constructionvalais a rencontré le **Chef du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement, M. Jacques Melly**, accompagné par celui qui était encore « son » chef de service, **Philippe Venetz, architecte cantonal**, ainsi que de la secrétaire générale et du secrétaire général adjoint du Département.



Des thèmes aussi variés que le fonctionnement du nouveau fonds FIGI – soutenu en son temps par constructionvalais lors de la discussion devant le Parlement – l'application de la législation sur les marchés publics ainsi que la gestion de la commission cantonale des constructions, en particulier au niveau des délais de décision, ont été abordés et débattus.

Comme souvent, la compréhension marquée par les interlocuteurs face aux exemples et arguments avancés par les représentants des entreprises peut être qualifiée d'inversement proportionnelle aux effets qu'elle pourrait avoir sur la gestion administrative générale. Néanmoins, les principes du dialogue doivent être maintenus et constructionvalais entend continuer d'agir dans le sens d'une simplification administrative, d'une juste concurrence et de la prise en compte équitable des qualités d'une offre.

Dans cette logique, constructionvalais a également décidé de renforcer les relations avec les communes valaisannes, autres très importants partenaires de l'économie cantonale et de la branche en particulier.

Fin 2019, une nouvelle rencontre a eu lieu avec MM. **Stéphane Coppey**, Président de Monthey et de la **Fédération des communes valaisannes**, **Philippe Varone** et **Niklaus Furger**, respectivement Présidents de Sion et Viège et vice-Président et Président de l'**Union des Villes Valaisannes**.



Là encore, la discussion porta principalement sur la législation sur les marchés publics ainsi que les attentes des acteurs communaux en la matière. La fiscalité des entreprises et le rôle moteur du tissu économique local a également été au centre des échanges. A l'issue de cette rencontre, il a été convenu d'«institutionnaliser» le dialogue en lui donnant un rythme au moins annuel. Des partenariats ponctuels, comme par exemple des invitations mutuelles ou des informations à échanger entre les membres des deux institutions et de constructionvalais, sont également prévus.

Enfin, la traditionnelle rencontre avec une délégation du Conseil d'administration et la **Direction de la BCVs** a eu lieu en fin d'année. Outre les désormais habituels échanges sur la situation économique cantonale, les discussions ont permis en 2019 de dégager des intérêts communs dans le développement et la promotion d'une politique énergétique cantonale ambitieuse et réaliste.

Par ailleurs, interpellé par des membres, le comité de constructionvalais a souhaité rencontrer la direction de l'**Orif, centre d'intégration et formation professionnelle**, afin de débattre des pratiques de l'institut en matière de prise de mandats extérieurs.

Une délégation du comité, composée de MM. Paul Bovier et Christian Frehner, a donc rencontré M. Eric Morand. L'échange, en toute transparence, a clarifié la politique de l'institut et mis en exergue une non-volonté de concurrence déloyale.

Cependant, une méconnaissance mutuelle entre l'institution et les associations professionnelles a dû être constatée, situation que les associations concernées se sont engagées à améliorer en poursuivant le dialogue en bilatéral.



## Consultations et prises de position politiques

*Anticipation des problématiques, suivi au long cours et recherche de consensus internes à la branche*

*Analyser les consultations législatives et s'engager pour des dossiers d'importance*

L'Etat du Valais a lancé, en juin 2019, une consultation sur l'**avant-projet de loi d'application de la Loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la Loi fédérale sur le travail au noir (LaLDétLTN)**, pour laquelle constructionvalais s'est fortement engagée et dont le texte a été accepté par le Parlement en une seule lecture en mars 2020.

## Loi d'application de la loi fédérale sur les travailleurs détachés et de la loi fédérale sur le travail au noir (LaLdétLTN)

Dans la lutte contre le travail au noir, les milieux professionnels et les partenaires sociaux, notamment par leur action au sein de l'ARCC [Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers], ont toujours considéré que l'objectif méritait la mise à disposition et l'utilisation de moyens technologiques modernes.

Cette attitude, concrétisée dans le lancement fin 2017 d'une application de signalement des chantiers suspects, a dû faire face à l'hostilité de l'administration, qui y a décelé et dénoncé une illicéité fondée sur un défaut de base légale.

Ne s'avouant pas vaincus, et forts du soutien des membres et des partenaires sociaux, deux députés, Serge Métrailler et Sidney Kamerzin, ont déposé une motion urgente par-devant le Grand Conseil en mai 2018. Acceptée en plénum, cette motion, visant à permettre aux responsables d'utiliser les moyens de lutte modernes pour combattre le fléau représenté par le travail au noir – pour rappel ce phénomène représente près de 1,2 milliard par année de travaux illégaux ! – a été transmise au Conseil d'Etat pour qu'il propose une base légale idoine. Près d'une année plus tard, et après avoir sollicité un avis de droit auprès du Prof. Auer, l'administration présentait un projet de loi satisfaisant du point de vue de constructionvalais qui, néanmoins, en coordination et d'entente avec ses associations membres, a requis que cette base légale intègre la notion de badge de certification pour les chantiers de construction.

Les partenaires sociaux et divers partis ont soutenu cette démarche. L'avant-projet soumis au Parlement, ayant pris en compte cette dernière remarque, a été fortement défendu par les milieux de la construction et le Parlement l'a adopté en première lecture, après un travail très satisfaisant de la commission chargée de son examen.

## Engagements politiques et suivi des dossiers prioritaires

*De nombreux fronts ouverts et de longues batailles en perspective*

### Fiscalité, aménagement du territoire et valeur locative

Deux grandes campagnes politiques ont occupé constructionvalais durant l'année 2019 : la première visait à soutenir la **réforme fédérale de la fiscalité des entreprises**, et la seconde à lutter contre l'**initiative extrême visant à lutter contre le mitage du territoire**.



Suivant les décisions de l'Assemblée des délégués et dans un souci de cohérence et de coordination, constructionvalais examine de façon proactive le calendrier des votations cantonales et fédérales et détermine une position commune à la branche. Ensuite, les soutiens sont attribués en fonction de l'importance du thème. Un suivi des actions entreprises, par les organes responsables de l'animation des campagnes, la plupart du temps l'UVAM ou la CCI-Valais, est également mis en œuvre.

De même, toute demande de soutien politique, financier ou en termes de participation et de lobbying – hors élections – est discutée selon les mêmes principes et coordonnée au sein du comité.

En l'occurrence, les deux votations fédérales susmentionnées ont eu toutes deux une issue favorable à la branche, le peuple suisse ayant largement soutenu la première – ce qui a permis de « débloquer » le dossier de la réforme de la fiscalité des entreprises – et balayé la seconde.

Toujours au niveau fédéral, l'engagement de constructionvalais contre l'initiative parlementaire visant à supprimer la **valeur locative** a entraîné un revirement total de situation.

En effet, au départ, très acquis à l'idée – normalement et clairement satisfaisante – de la suppression d'une taxe jugée inique, les organisations de la branche romande, tout comme la faîtière, ont saisi les arguments de constructionvalais pour réévaluer leur position.

constructionromande a clairement établi les conséquences nuisibles et délétères pour l'économie de la construction du projet tel que présenté, c'est-à-dire assorti de la suppression de toutes les aides à la transition énergétique des bâtiments.

Pour sa part, constructionvalais a très largement diffusé, tant au niveau cantonal - *auprès du Conseil d'Etat, du Chef de service des contributions et du Chef de service de l'énergie et des forces hydrauliques ou des acteurs économiques tels que la CCI-Valais ou la BCVs* - que supra-régional ou fédéral, avec du lobbying important auprès de la députation valaisanne et romande à Berne, sa position résumée dans la réponse à la consultation fédérale sur l'avant-projet de Loi relative au changement de système d'imposition de la propriété du logement.

Pour constructionvalais, la réforme proposée :

- **Contrevient aux principes de solidarité**
  - o *Intergénérationnelle*, en privilégiant les retraités âgés ayant terminé ou presque terminé de rembourser leur dette hypothécaire, au détriment des-primos-acquérents, souvent de jeunes adultes.
  - o *Fédérale*, en reportant sur les cantons la charge de continuer d'appliquer certaines déductions fiscales supprimées au niveau fédéral.
- **Sabote et empêche la réalisation des objectifs fixés par la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et de nombreuses politiques volontaristes cantonales**
  - o En supprimant moult possibilités de déductions fiscales liées à des travaux d'entretien et/ou d'amélioration notamment énergétique, complémentaires à des subventions directes, cassant ainsi l'efficacité d'une politique de développement pensée de façon transversale.
- **Pénalise deux branches importantes de l'économie nationale**
  - o Le secteur de la construction, par le recours moins important à des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments, le tout induisant perte de savoir-faire et dislocation d'un tissu économique local.
  - o Le secteur bancaire et des assurances, en influant directement sur l'accès à l'hypothèque et, par ricochet, sur le secteur des placements.
- **Est irresponsable**
  - o Sans possibilité de déduction des travaux, le recours au travail au noir augmentera, engendrant des dégâts financiers, humains, sanitaires et sociaux déjà innombrables.
  - o Le travail au noir augmente le risque de malfaçons et de défauts de conception.
- **Rate sa cible**
  - o En voulant s'attaquer au surendettement des ménages suisses, elle s'attaque à un faux problème, tout à fait gérable si l'on tient compte de la capacité financière réelle des ménages grâce aux règlements déjà en vigueur.
- **Est anticonstitutionnelle**, au sens où elle contrevient au principe constitutionnel visant à favoriser l'accession à la propriété.
- **Met en péril la valeur du patrimoine bâti suisse.**

Forte de ces arguments, constructionvalais n'a pas ménagé ses efforts, notamment au sein de la commission Economie et redevances du Conseil des Etats, afin de sensibiliser les Sénateurs aux dangers d'une telle réforme.

Le résultat mitigé de la consultation a amené la commission du Conseil des Etats à solliciter un délai de mise en œuvre de la réforme parlementaire et, fait rare, une contribution de l'administration pour la rédaction d'un projet remanié. Il semblerait que le Parlement ne doive se saisir de cet objet pas avant 2021. La lutte continue...

Enfin, sur le plan cantonal, constructionvalais a été un acteur majeur de la discussion intervenue sur le projet de **réforme fiscale** proposé par le Ministre des Finances.

Invitée dès 2018 à la consultation des milieux économiques et de représentants des communes, organisée sous forme de table-ronde par Roberto Schmidt, l'association a fait valoir une position claire tout au long des discussions. La réforme proposée offrait un excellent compromis en ceci qu'elle respectait les limites posées par les communes – partenaires indispensables de la construction – tout en assurant aux entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 250'000 CHF annuels un taux d'imposition parmi les plus bas de Suisse. De nombreux aspects de la loi auraient pu être améliorés, comme par exemple le taux d'imposition des grandes entreprises ou l'expression d'une forme de courage politique qui, à l'instar de la perception cantonale, aurait supprimé l'impôt communal sur l'outil de production. En effet, cette dernière disposition n'est en vigueur que dans notre canton et pénalise lourdement les entreprises.

Cependant, l'ensemble du paquet restant amplement satisfaisant, la position de compromis paraissait on ne peut plus défendable et constructionvalais s'y est tenue.

### Stratégie énergétique cantonale

Le 29 avril 2019, le Conseil d'Etat publiait sa stratégie énergétique et sa vision en la matière. Cet ambitieux projet était salué par constructionvalais par voie de communiqué de presse.



Roberto Schmidt, conseiller d'Etat chargé de l'énergie, a présenté lundi 29 avril 2019 la vision 2060 et les objectifs énergétiques 2035 en compagnie de son chef de service Joël Fournier (à gauche). Source NF.

Suite à divers contacts, le Président de constructionvalais était approché par Joël Fournier, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques, en charge de la concrétisation – du moins sous ses formes légales – du projet présenté par le Gouvernement. L'idée du chef de service était d'instaurer un partenariat « critique » avec constructionvalais, c'est-à-dire de solliciter l'avis de l'association, bien en amont, au moment de la rédaction des diverses bases légales, pour comprendre si les propositions conçues avaient une chance de réussite ou relevaient d'une cohérence technique et entrepreneuriale.

Cette proposition s'inscrivant complètement dans la stratégie de constructionvalais, visant à influencer dès que possible les thématiques et dossiers intéressant la construction, le comité décidait de créer une commission ad hoc. Cette commission serait le relais du partenariat demandé par l'administration et serait responsable de nourrir une position commune à la branche face aux propositions faites. Composée de 9 membres, la commission énergie de constructionvalais a siégé 4 fois en 2019 et 1 fois en 2020. Les travaux planifiés devaient se poursuivre jusqu'à l'été 2020 et au-delà, en fonction du calendrier chamboulé par la pandémie de COVID-19.

## Révision de la législation cantonale sur les marchés publics

L'action de constructionvalais dans le suivi du dossier crucial de la modification de la législation sur les marchés publics, dont l'application au niveau cantonal et communal est source de très importantes préoccupations dans les secteurs d'activité de la construction, a pu se dérouler sur deux fronts simultanés.

**Au niveau fédéral**, grâce aux relais de constructionromande et constructionsuisse, de très intenses travaux de lobbying maintenus durant toute la durée des sessions de printemps et d'été 2019, ont permis une large sensibilisation des deux Chambres. Après de nombreux allers et retours, et l'élimination des dernières divergences, la nouvelle loi fédérale sur les marchés publics a été acceptée par le Parlement le 21 juin 2019.

Ce nouveau texte comporte d'importantes et réjouissantes nouveautés. Ainsi, de l'art. 12 qui mentionne comme relevant, en termes de respect des dispositions relatives au droit du travail, le lieu de la prestation et non plus le lieu du siège de l'entreprise. De même, l'insertion de la notion de développement durable dans les critères d'adjudication ou encore de la possibilité laissée à l'adjudicateur de prévoir le système de la double enveloppe dans ses évaluations.

En revanche, il est apparu que le projet d'accord intercantonal – AiMP – mis en consultation de façon très discrète au beau milieu de l'été, ne porte que sur des amendements succincts. Après analyse, il ressort que des éléments majeurs de la discussion n'ont pas été repris. Ainsi, l'art. 12 fait référence au lieu d'origine de l'entreprise, contrairement au texte de la nouvelle loi fédérale.

Partant du principe que cet objet était d'importance maximale, constructionvalais a fortement collaboré avec constructionromande pour tenter d'infléchir la tendance. Tous les efforts ont été concentrés sur l'art. 12 déjà cité. constructionromande a transmis une prise de position concertée le 26 juillet à la Conférence des directeurs cantonaux en charge de cet objet (DTAP). Cette dernière a été relayée à l'Etat du Valais, qui a transmis, par la voix du Chef de service, un accusé de réception le 12 août 2019. Des courriels de sensibilisation ont de même été adressés à Martin Zurwerra et particulièrement à Jacques Melly. De leur côté, les partenaires sociaux ont remis une position similaire à la DTAP, tout comme la Région Romandie de la SSE.

A noter que les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et Genève ont d'ores et déjà pris position en faveur du lieu de prestations.

Dans le même but, Marcel Delasoie a déposé un postulat urgent, qui sera débattu lors de la prochaine session parlementaire, ce qui aura pour effet d'obliger le Conseil d'Etat valaisan à prendre position.

Malheureusement, ces efforts concertés n'ont pas infléchi la position de la DTAP, appuyée par la majorité des cantons suisses. L'accord intercantonal prévoit donc bien une prééminence du lieu du siège au détriment du lieu de prestations. Seul un Art. 63 donne loisir aux cantons signataires de déroger – mais on ne sait ni comment ni jusqu'à quel point – aux principes généraux de l'art. 12.

**Au niveau cantonal** également, d'importantes volontés de réforme se sont manifestées. Ainsi, le Grand Conseil avait accepté, en décembre 2017, une motion déposée par le député Serge Métrailler une année plus tôt et développée en mai 2017, visant à ne pas attendre les résultats des discussions en cours au niveau fédéral, mais à anticiper et aborder, par la mise en place d'un groupe de travail dédié, les éléments principaux qu'il faudrait adapter dans la législation d'application en vigueur au niveau cantonal.

Afin de suivre ces travaux, constructionvalais a décidé de réactiver sa commission « *marchés publics élargie* », dont les réunions se sont tenues une semaine avant les séances de la commission extraparlamentaire au sein de laquelle constructionvalais était largement représentée. Relevant d'une position commune, ses propositions ont donc été défendues devant la commission extraparlamentaire qui les a toutes validées.

Fin mars 2019, dite commission extraparlamentaire rendait son rapport, insistant sur de nombreux points permettant, outre la prise en compte des nouveautés intéressantes introduites au niveau fédéral, des améliorations substantielles, telles par exemple la notion de gré à gré concurrentiel, la possibilité de limitation de la main d'œuvre temporaire, la régulation de la sous-traitance ou encore une clarification des critères d'adjudication et de leur pondération. Ce rapport était accepté par le Conseil d'Etat qui mandatait le Service responsable pour rédiger une loi d'application reprenant les principes énoncés.

Or, suite à la mise en circulation du nouveau projet d'accord intercantonal, force est de constater que ce bel élan s'est quelque peu essoufflé en Valais. Les projets de loi cantonale et d'ordonnance n'exécutent pas la volonté sans équivoque du politique, des milieux professionnels et du Parlement.

Les représentants patronaux et syndicaux de la commission extra-parlementaires se sont retirés, ne souhaitant pas être l'alibi d'une législation qui contrevient à l'équilibre de l'économie, à l'histoire du canton du Valais, à ses traditions de partenariat social grâce auxquelles une qualité et un environnement économique sain pour les employeurs et les travailleurs ont pu être garantis jusqu'à ce jour.

Le débat se fera certainement par-devant le Parlement, avec force et conviction pour notre part, teintées de l'acharnement dû à quelques désillusions.

## Observatoire des marchés de la construction

### *Veille professionnelle et active des marchés mis en soumission : un objectif ambitieux*

Considérant l'importance, tant pour les membres que pour les associations concernées, d'être en mesure d'évaluer la qualité des appels d'offres publics publiés dans le canton et de se donner les moyens de contrer les tendances de plus en plus visibles d'un report de responsabilité de l'adjudicateur sur l'adjudicataire, s'inspirant de ce que les associations romandes de mandataires réalisent à travers leur « Observatoire des marchés de la construction », le comité de constructionvalais avait décidé d'étudier la possibilité de mettre en œuvre son propre observatoire sur le territoire cantonal.

Le projet s'est développé selon les axes et objectifs suivants :

- Améliorer la connaissance des membres de constructionvalais sur les types d'appels d'offres publiés ;
- Permettre aux maîtres d'œuvre publics ou parapublics d'optimiser les éléments publiés sous les angles juridique et technique ;
- Fournir des exemples de bonnes pratiques tant aux membres de constructionvalais qu'aux maîtres d'œuvre publics ou parapublics ;
- Tenir des statistiques fiables sur les résultats et les moyens mis en œuvre par les maîtres d'œuvre publics dans la gestion de leurs publications en matière d'appels d'offres de marchés de construction.

Le comité a réalisé un projet de structure et de budget, tenant compte des divers domaines d'analyse à couvrir, du rythme des études à effectuer, des contenus précis de ces dernières et de la structure de responsabilités, ainsi que des moyens nécessaires à la réalisation du projet.

Considérant son interdépendance avec la nouvelle loi sur les marchés publics en préparation au niveau cantonal, le comité a décidé d'adapter le calendrier de mise en œuvre du projet en question à l'évolution de la base légale et du timing y relatif.

## Thèmes et axes stratégiques

### *Des axes d'action forts pour des engagements concrets*

Afin de porter haut la voix de la construction, afin aussi d'éviter de se disperser et de risquer de tomber dans l'agitation inutile, constructionvalais a décidé de se doter, à l'instar de constructionromande, d'axes stratégiques définissant des domaines d'action bien précis.

Chacun de ces axes a été décliné en un programme d'actions concrètes et de stratégies d'application. Le résultat de ces réflexions est présenté à l'approbation des délégués par le biais de ce rapport de gestion.

Les axes d'action stratégiques définis par le comité, qui doivent être adaptés chaque année en fonction de l'évolution de la situation, se présentent comme suit :

- 1. Aménagement du territoire – suivi d'application cantonale**
- 2. Infrastructures et mobilité – suivi d'application cantonale et fédérale**
- 3. Efficience énergétique – lobbying cantonal et fédéral**
  - a. Action contre la suppression de la valeur locative
  - b. Action soutien politique efficience énergétique cantonale :
    - Accompagnement commission politique énergétique cantonale
- 4. Marchés publics – lobbying fédéral, intercantonal et cantonal**
  - a. Influencer sur l'établissement et la mise en œuvre de la réforme de la Loi fédérale sur les marchés publics
  - b. Contribuer à la mise en œuvre d'une législation cantonale spécifique
  - c. Suivi de l'application du nouvel accord intercantonal :
    - Poursuivre la participation de constructionvalais dans la discussion relative à la modification de la législation cantonale
    - Intervenir dans le futur groupe de travail ou d'experts appelé à rédiger les propositions émanant de la commission extraparlamentaire
    - Mettre en place l'observatoire des marchés publics en Valais
- 5. Politique migratoire de la Suisse et gestion des bilatérales – lobbying fédéral et cantonal**
- 6. Main d'œuvre// Etalement des travaux**
  - a. Améliorer l'étalement de la planification et de la réalisation des travaux prévus sur toute l'année civile
  - b. Assouplir le chômage-intempéries
  - c. Participer activement à l'élaboration par l'Etat du Valais d'une directive contraignante pour les Maîtres d'œuvre publics
  - d. Soutenir le projet d'assouplissement et d'amélioration des conditions d'accès et d'utilisation des dispositions relatives au chômage-intempéries
- 7. Travail au noir – Coordination et collaboration entre les membres de constructionvalais pour mener à une position commune**
  - a. Favoriser des instruments de contrôles permettant aux CPP et au MO publics ou non de garantir les conditions et exigences nécessaires au respect des dispositions légales et conventionnelles
  - b. Coordonner les actions
  - c. Etablir un plan d'action commun avec, pour objectif, de garantir des bases légales cantonales suffisantes et satisfaisantes
  - d. Développer des outils et des mesures adaptés à la situation cantonale, respectivement du secteur
- 8. Collaboration entre organisations économiques**
  - a. Donner puissance et voix à l'économie valaisanne
  - b. Créer les synergies des tâches et responsabilités afin d'optimiser les efforts de chacune des organisations faîtières
  - c. Améliorer la visibilité
  - d. Mettre en commun les forces pour la gestion optimale des dossiers
  - e. Lutter contre la dispersion des moyens et la multiplication des interlocuteurs
  - f. Assurer, pour constructionvalais, un accompagnement de la réforme
  - g. Garantir une prise en compte des intérêts spécifiques de la construction
- 9. Formation – Collaboration et coordination entre membres de constructionvalais**
  - a. Créer, animer et favoriser les synergies des tâches et responsabilités afin d'optimiser les efforts de chacun des membres
  - b. Améliorer la visibilité
  - c. Mise en commun des forces pour une gestion optimale des projets définis comme communs
  - d. Lutter contre la dispersion des moyens financiers et humains ; définir des objectifs communs aux trois piliers
  - e. Mettre en place un calendrier et un plan d'action commun

## CONCLUSION

---

### Consolider la base pour construire dans la durée

Nous avons entamé l'année 2020 sous des auspices pour le moins favorables : un comité uni, des associations membres proactives, des projets nombreux et variés, une ligne de conduite et une stratégie à affermir. Sans parler de la réactivité des membres et de personnalités aux compétences multiples, prêtes à s'engager dans l'une ou l'autre cause. L'économie de la construction commençait à montrer des signes de ralentissement, dus principalement à une forme de surchauffe immobilière ; mais le chômage, même dans son fléchissement hivernal, avait rarement été aussi bas et de nombreux investissements publics se profilaient.

Or, au tournant du mois de mars, en pleine reprise d'activité, la plus grave pandémie depuis la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale touchait la Suisse et le monde. Un événement aussi inattendu qu'imprévisible et aux conséquences dont on peine encore à saisir la portée et l'impact sur les humains et l'économie.

La construction a tenu bon. Grâce à vous tous, grâce aussi à l'unité d'un comité et aux bonnes volontés de chacun. Nous avons réussi à puiser les ressources et les compétences là où elles étaient, pragmatiquement et rationnellement, comme nous l'a appris notre métier d'entrepreneur et de chef d'entreprise. Nous savons décider et agir. Et c'est ce que nous avons fait, tentant de rester au plus près des préoccupations du terrain et des attentes des entreprises.

Reste que si les conséquences des décisions fédérales visant à lutter contre la pandémie ne sont pas encore totalement connues, il est quasiment certain qu'un risque de ralentissement conjoncturel guette notre canton et plus largement notre pays. C'est précisément en ce sens qu'aucun relâchement ne nous est permis. Nous devons continuer d'anticiper, de planifier, d'agir, d'influer là où c'est possible et nécessaire, avec les moyens et la coordination dont nous avons éprouvé l'efficacité.

Pour terminer sur une note moins pessimiste, je me réjouis de cette unité démontrée par la branche en ces temps si complexes. Sachons continuer dans cet esprit, à votre service et au service de nos professions.

*Alain Métrailler, Président*

# COMPTES

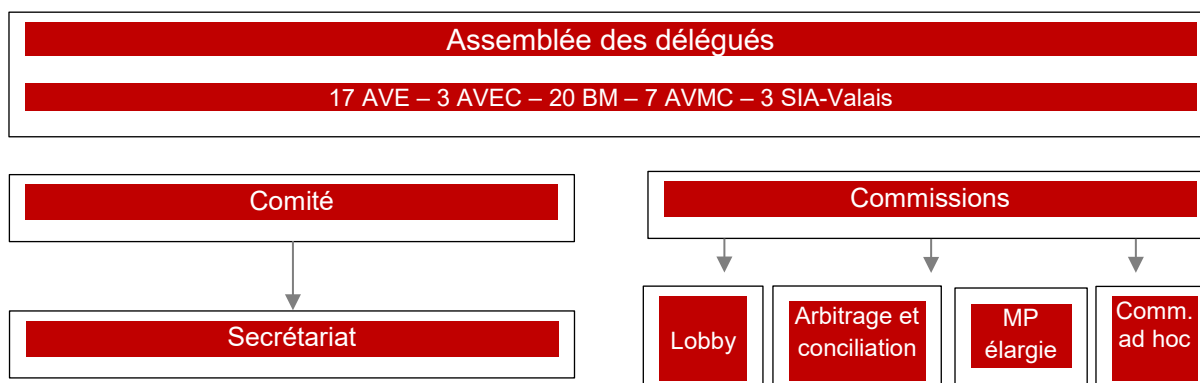
## COMPTE D'EXPLOITATION 2019 ET BUDGET 2020

|                                           | Budget 2020       | Comptes 2019      | Budget 2019       | Comptes 2018      |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Compte de résultat</b>                 |                   |                   |                   |                   |
| <b>Produits d'exploitation</b>            | <b>148'445.00</b> | <b>148'527.80</b> | <b>148'445.00</b> | <b>149'991.20</b> |
| Cotisations des membres                   | 148'445.00        | 148'527.80        | 148'445.00        | 149'991.20        |
| <b>Charges d'exploitation</b>             | <b>147'400.00</b> | <b>145'869.62</b> | <b>148'400.00</b> | <b>144'144.26</b> |
| <b>Charges de gestion</b>                 | <b>118'600.00</b> | <b>115'582.25</b> | <b>122'600.00</b> | <b>102'646.80</b> |
| Assemblée des délégués                    | 5'600.00          | 2'781.20          | 5'600.00          | 4'538.50          |
| Indemnité présidentielle / Comité         | 19'500.00         | 21'322.00         | 24'500.00         | 30'128.30         |
| Indemnité commissions diverses            | 23'500.00         | 2'466.00          | -                 | -                 |
| Construction romande                      | 30'000.00         | 27'527.80         | 30'000.00         | 28'991.20         |
| Lobby - frais, séminaires                 | 10'000.00         | 6'985.25          | 32'500.00         | 18'553.80         |
| Lobby politique et économique, campagne   | 30'000.00         | 15'000.00         | 30'000.00         | 25'000.00         |
| Manifestations diverses (Golf)            | -                 | -500.00           | -                 | -4'565.00         |
| Attr. Provision Promotion & actions spéc. | -                 | 40'000.00         | -                 | -                 |
| <b>Charges d'administration</b>           | <b>28'800.00</b>  | <b>30'287.37</b>  | <b>25'800.00</b>  | <b>41'497.46</b>  |
| Frais généraux d'administration           | 25'000.00         | 26'925.00         | 25'000.00         | 26'925.00         |
| Frais postaux et bancaires                | 600.00            | 497.27            | 600.00            | 580.61            |
| Impôts                                    | 200.00            | 81.60             | 200.00            | 132.35            |
| Communication, internet, photos           | 3'000.00          | 1'025.85          | -                 | 10'797.00         |
| Fournitures de bureaux & imprimés         | -                 | -                 | -                 | 2'061.30          |
| Frais divers                              | -                 | 1'757.65          | -                 | 1'001.20          |
| <b>Résultat d'exploitation</b>            | <b>1'045.00</b>   | <b>2'658.18</b>   | <b>45.00</b>      | <b>5'846.94</b>   |

## BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE

|                               | 31.12.2019        | 31.12.2018        |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>BILAN</b>                  |                   |                   |
| <b>Actifs</b>                 | <b>147'506.97</b> | <b>103'681.64</b> |
| <b>Actifs circulants</b>      | <b>147'506.97</b> | <b>103'681.64</b> |
| La Poste, Postfinance         | 124'356.97        | 89'131.64         |
| Actif de régularisation       | 23'150.00         | 14'550.00         |
| <b>PASSIF</b>                 | <b>147'506.97</b> | <b>103'681.64</b> |
| <b>Exigibilités</b>           | <b>7'290.60</b>   | <b>6'123.45</b>   |
| Créanciers divers             | 7'290.60          | 6'123.45          |
| <b>Provisions</b>             | <b>89'827.20</b>  | <b>49'827.20</b>  |
| Contrats de travail           | 2'000.00          | 2'000.00          |
| Promotion & actions spéciales | 85'000.00         | 45'000.00         |
| Chambre val. du bâtiment      | 2'827.20          | 2'827.20          |
| <b>Fonds propres</b>          | <b>50'389.17</b>  | <b>47'730.99</b>  |
| Capital initial               | 47'730.99         | 41'884.05         |
| <b>Résultat annuel</b>        | <b>2'658.18</b>   | <b>5'846.94</b>   |

## ORGANISATION – ORGANES



### Comité

|                         |                                                                                                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Président</b>        | Alain Métrailler – Président AVE                                                                                       |
| <b>Vice-Président</b>   | Vincent Bonvin – Président BM                                                                                          |
| <b>Membres</b>          | Raoul Zengaffinen – Vice-Président AVE<br>Pierre-Alain Gabbud – Président AVMC<br>Paul Bovier – Vice-Président Tec-Bat |
| <b>Invité permanent</b> | Gregorio Bonadio – Président SIA section Valais                                                                        |
| <b>Secrétariat</b>      | Chiara Meichtry-Gonet (Sous-Directeur AVE)                                                                             |

### Commissions

|                                                                |                                                                                                                                                                                                                               |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Lobby</b>                                                   | Alain Métrailler – Président<br>Membres : Gabriel Décaillet, Gregorio Bonadio, Vincent Bonvin, Diego Clausen, Pierre-Alain Moos, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire)                                               |
| <b>Arbitrage et conciliation</b>                               | Vincent Bonvin – Président<br>Membres : Eric Barras, Joseph Cordonier, Jacques Fournier, Alain Métrailler, Serge Métrailler (secrétaire)                                                                                      |
| <b>Marchés publics élargie</b>                                 | Alain Métrailler – Président<br>Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Fabian Loretan, Jérémy Nuttin, Gabriel Décaillet, Gaëtan Reynard, Raoul Zengaffinen, Christian Frehner, Serge Métrailler, Chiara Meichtry (secrétaire) |
| <b>Commission ad hoc :<br/>Stratégie énergétique cantonale</b> | Alain Métrailler – Président<br>Membres : Vincent Bonvin, Paul Bovier, Thierry Salamin, Manfred Schmid, Serge Métrailler, François Meyer, Blaise Bourban, Chiara Meichtry (secrétaire)                                        |

### Associations membres

|                     |                                                           |
|---------------------|-----------------------------------------------------------|
| <b>AVE</b>          | Association Valaisanne des Entrepreneurs                  |
| <b>AVEC</b>         | Association Valaisanne des Entreprises de carrelage       |
| <b>AVMC</b>         | Association Valaisanne des Mandataires de la Construction |
| <b>BM</b>           | Bureau des Métiers et organisations affiliées             |
| <b>SIA – Valais</b> | Société des Ingénieurs et architectes, section valaisanne |

**constructionvalais**  
membre de constructionsuisse

Case postale 330

1951 Sion

T + 4127 327 32 13 / 17

F + 4127 327 32 81

[info@constructionvalais.ch](mailto:info@constructionvalais.ch)

[www.constructionvalais.ch](http://www.constructionvalais.ch)

Impressum :

Textes : constructionvalais 2019

Photos : © Olivier Maire et DR